

---

Adresse de la société populaire de Remiremont qui rends grâce à la Convention pour le décret qui abolit l'esclavage et étend l'horizon de la liberté, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Remiremont qui rends grâce à la Convention pour le décret qui abolit l'esclavage et étend l'horizon de la liberté, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 59-60;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28893\\_t1\\_0059\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28893_t1_0059_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

heureuses victimes de notre cupidité barbare ; la voix de l'égoïsme s'élevait sans cesse entre la nature et notre cœur, étouffait le cri de l'humanité outragée et le Législateur effrayé n'osoit en consacrer les droits. Vous avez enfin dissipé le prestige ; vous nous avez fait voir qu'un vil intérêt n'est rien pour une nation qui se régénère, et que c'est se flétrir soi-même et déroger, pour ainsi dire de la liberté, que de trafiquer de la servitude des peuples. Les hommes de couleur ont été déclarés libres, le triomphe de l'humanité est donc assuré ; partout les peuples revendiqueront leur souveraineté ; ils briseront le sceptre des tyrans et le soleil de la Liberté comme celui de la nature vivifiera tous les humains.

Jadis des prêtres, insatiables d'or et de crimes, osèrent sur des hommes faibles, river les fers de l'esclavage. Nous voyons dans l'histoire de nos tyrans que la religion ne rougit pas de consacrer ce que le despotisme craignait d'abord de se permettre ; ainsi l'humanité gémit dégradée à l'ombre même des autels, à peu près, comme ces infortunés qui se voyaient ensevelis pour toujours dans ces lieux même où le monachisme, prétendait faire descendre à tout moment, le Dieu de la Concorde et de la Paix. Il falloit que la Raison fit justice de tous ces attentats ; il falloit qu'elle rendit à tous les hommes leur dignité première, et elle n'attendait plus, pour dispenser ses bienfaits à l'univers que de fouler à ses pieds, les débris sanglants des autels et des trônes.

Législateurs, recevez le tribut de notre reconnaissance ; il ne vous reste plus rien à faire, pour assurer la chute des tyrans, l'idole de la Liberté, va être inaugurée dans les contrées les plus lointaines, et comme nous, tous les peuples du monde, vous proclameront les bienfaiteurs du genre humain.»

J. JAL (*présid.*), BERLAUD (*secrét.*),  
LE BLANC (*secrét.*), MARAVAL (*secrét.*).

**b**

[La Ferté-Bernard, s. d. (reçu le 9 vent. II) (1).]

« Législateurs,

Les préjugés religieux sont enfin anéantis dans cette commune ; les prêtres nous sont actuellement aussi étrangers que s'ils n'eussent jamais existé ; tout a changé de face ; le temple qui naguère leur servoit à célébrer de ridicules et superstitieuses cérémonies, vient d'être à jamais consacré à la raison ; la tribune où ils ne cessaient de débiter des mensonges et de propager l'erreur, est échue en partage à la vérité, notre Président l'a purifiée en y prononçant un discours bien moral et très patriotique.

La fête a été simple, la plus grande allégresse y a régné, tout a présenté l'image de la plus parfaite union. Nous avons fait un autodafé de nos saints de bois et de quelques effigies de ci-devant martyrs ; après avoir préalablement constaté que les objets de superstition n'intéresseraient point les arts, et ne pouvaient être d'aucune utilité à la République. Le peuple a manifesté sa joie en dansant autour du bûcher. Intrépides montagnards, vous avez juré son bon-

heur, vous avez tout bravé pour le fonder, nous vous invitons une seconde fois à ne quitter votre poste que lorsqu'il sera bien consolidé ; il ne peut l'être que par la mort des tyrans coalisés et celle des ennemis de notre liberté.

Recevez nos félicitations sur votre décret relatif aux gens de couleur, c'est le triomphe de l'humanité opprimée.

Vous recevrez incessamment le reste de notre argenterie et nos cloches, Vive la République ; C'est le vœu général des sans-culottes de la Ferté-Bernard.

Nous vous invitons à rendre le décret suivant, il nous paroît parfaitement d'accord avec la justice et la raison :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les prêtres qui dans les dix jours de la promulgation de la présente loi déposeront leurs lettres de prêtrise, jouiront de la pension accordée par celle du.... frimaire dernier.

Art. 2. — Ce délai expiré, ceux qui ne se seront pas conformés à l'art. précédent, seront à la charge des communes dans lesquelles ils exerceront leurs fonctions.

Art. 3. — L'insertion de cette loi au Bulletin servira de promulgation.

MOULINNEUF (*présid.*), GUERRIER (*secrét.*),  
RETALLOU (*secrét.*).

**c**

[Remiremont, s. d.] (1).

« Le despotisme tenait dans les fers les hommes de toutes les couleurs qui couvrent la surface du globe ; si quelques peuples anciens et modernes sont parvenus après bien des efforts à briser leurs chaînes, ils ont fait de la liberté une espèce de fruit défendu pour tous ceux de leurs semblables qui n'avaient pas le bonheur de vivre dans les petits coins du globe qui avaient surnagé à l'inondation générale du despotisme : grâces vous soient rendues, dignes représentants. Vous êtes les premiers législateurs d'un peuple renaissant à la liberté, qui ayant porté leurs regards sur cette portion de l'espèce humaine que l'avarice européenne avait dévoué au plus honteux trafic et au plus cruel esclavage : votre décret pour l'abolition de cet esclavage étend au loin l'horizon de la liberté en même temps qu'il devient un garant assuré de l'attachement futur de tous les peuples à la nation française.

Tandis que vous rendez à la liberté les hommes de couleur qui habitent nos colonies, vous excitez l'admiration de tous les républicains pour les mesures énergiques que vous prenez pour terrasser les despotes coalisés, et affermir notre liberté au-dedans et au-dehors. La coalition des tyrans s'est montrée bien indigne de se mesurer avec vous, lorsqu'elle s'est flattée que vous descendriez de la hauteur où vous a placés le génie de la liberté pour écouter des propositions de trêve qui ne sont de sa part qu'un nouveau moyen de perfidie.

Non, Citoyens législateurs, point de trêve, point de paix plâtrée ; mais redoublement de vigueur dans le développement de nos ressources, et de nos moyens pour écraser l'infernale coalition ; tel est le cri des braves républicains

(1) C 299, pl. 1053, p. 28. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(1) C 299, pl. 1053, p. 45. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

du département des Vosges; les propositions de paix que vous n'aurez pas jugé dignes de la première nation de la terre, ne seront bonnes que pour nous provoquer de plus en plus à la fabrication des matières qui doivent servir à foudroyer les tyrans.

La Société populaire de Remiremont s'est empressée de faire mettre à l'ordre du jour dans sa commune, l'exécution de vos décrets et des arrêtés du Comité de Salut public pour l'extraction du salpêtre; forts de notre attachement à la république, et de notre confiance à la Convention nationale, nous ne craignons rien des efforts redoublés de l'Europe conjurée contre nous, si vous êtes décidés à rester à votre poste jusqu'à la paix. Nous vous y invitons avec instance au nom de la patrie.

DELORME (*vice-présid.*), F. DEMANGE (*présid.*),  
AUARÉ (*secrét.*), Ch. Fr. ROL (*secrét.*).

## 6

**L'agent national de la commune d'Alais, département du Gard, annonce à la Convention nationale que cette commune fait offrande à la patrie de trois cavaliers armés et équipés à ses frais.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 7

**Celui près le district de Lavaur écrit qu'il a été déposé dans les magasins, en dons patriotiques, par la commune de Lavaur, 149 marcs 7 onces d'argenterie d'église; par la société populaire de cette commune, pour l'armée des Pyrénées Orientales, 866 liv. 5 sols 6 deniers, 22 redingotes, deux paires de boucles d'argent et autres effets; par celle de Toulza, 25 liv. 10 sols, 24 capotes, 11 chemises; par celle de Briatexte, 30 chemises; par celle de Giroussens, 5 couvertures; par celle d'Ambres, 68 chemises et 49 liv. 10 sols; par celle de Puilaurens, 113 chemises, 65 couvertures, 154 fusils, 32 pistolets, 13 sabres, et 34 marcs 3 onces d'argenterie d'église; par la commune de Sérans, 12 chemises et une couverture; et par celle de Cambon, 6 marcs 3 onces d'argenterie.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lavaur, 1<sup>er</sup> vent. II. L'agent nat., à la Conv.] (3).

Quoique les sans-culottes qui composent la Société montagnarde de Lavaur n'aient d'autre propriété que le salaire des services qu'ils rendent à leurs citoyens, ils savent prendre sur leurs besoins, ils ont su sacrifier une partie de leur existence, de celle de leur épouse et de leurs enfants, pour venir au secours de la grande famille, pour soulager ceux de leurs frères qui versent si glorieusement leur sang pour défendre la liberté et l'égalité, qui du

haut de la montagne sainte répandent leurs bienfaits ineffables sur le sol de la République française. Ils n'ont cependant pas fait retentir l'enceinte de la représentation nationale des dons qu'ils ont porté sur l'autel de la patrie; plus occupés de la cause commune que d'eux-mêmes, ils ont employé à agir pour elle le temps qu'ils auraient pu mettre à étaler dans des adresses l'état de leurs dons. Ils n'ont pas cherché à obtenir une publicité qui n'aurait eu d'autre objet que de flatter le civisme, et ne trouvent-ils pas dans la satisfaction de leur cœur la récompense intérieure de leur dévouement. Mais ils ont dû éviter ce mystère quand la manifestation de leurs opinions et de leurs actions a pu devenir utile au triomphe de la Révolution. Lorsque le fédéralisme hideux levant une tête altière, voulut déchirer les départements méridionaux, les sans culottes de ce district, que l'on voulait étouffer sous les eaux fétides du Marais qui inondaient les contrées qui nous environnent, se réunirent sur le sommet de la Montagne. Ils y firent entendre la voix toute puissante de l'indivisibilité de la République. Cette voix sacrée appelait la vengeance que les traîtres allaient exercer contre eux. Mais réfléchis par la Montagne, avec les feux de la foudre qu'elle a jailli contre les conspirateurs, ils ont été confondus dans l'abîme qu'il voulaient ouvrir sur nos pas et la liberté a été sauvée pour toujours, en se plaçant sur la montagne sainte qui sera toujours inaccessible aux traîtres de tous les partis.

Pères du peuple, veillez du haut de cette Montagne sur les destinées de la France. Du haut de cette Montagne, dirigez la foudre que le peuple a remis dans vos mains, contre les modérés, les fédéralistes, les ennemis du peuple de toutes les couleurs et quelles que soient les bannières qu'ils adoptent. Restez au poste qui vous a été assigné par votre souverain et que vous remplissez avec tant de dignité, assurez le bonheur des générations futures. Les sans-culottes du district de Lavaur seconderont vos efforts par tous leurs moyens, trop satisfaits quand ils coopèrent au bien public pour qu'ils puissent encore désirer quelque chose. Ils n'ont pas recherché la publicité, ils avaient résolu de garder le plus profond silence sur les dons qu'ils déposaient sur l'autel de la patrie, mais comme les efforts miraculeux de nos frères d'armes viennent de nous prouver que nous ne faisons qu'acquitter une dette sacrée en faisant des sacrifices pour eux, je me fais un devoir de vous en remettre la quittance et déclarer à la Convention nationale que la Société de Lavaur a remis dans les magasins du District pour le service de l'armée des Pyrénées-Orientales: 866 liv. 6 s. 6 d.; 21 roupes, 1 redingote, 1 pantalon, 1 gilet, 1 culotte, 2 manteaux, 2 habits, 6 gallons, 2 paires de boucles d'argent, 14 boutons, 2 paires de souliers, 4 chemises, 1 paire de bas.

La Société de Cuq-Toulza: 25 liv. 10 s.; 24 capotes, 11 chemises, 9 couvertures, 1 pantalon, 1 paire de bas, 1 paire de guêtres, 1 paire de souliers et 1 livre 3/4 1/2 écharpie.

Celle de Graulhet: 116 chemises, 1 pique, 1 croix de St. Louis.

Celle de Briatexte: 30 chemises.

Celle de Giroussens: 5 couvertures.

(1) P.V., XXXIV, 379. J. Sablier, n° 1237; B<sup>tn</sup>, 17 et 28 germ. (suppl<sup>1</sup>).

(2) P.V., XXXIV, 379. B<sup>tn</sup>, 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(3) C 297, pl. 1021, p. 18.